

VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT

De vous promener
en ville, à la plage
ou en forêt



De faire
du vélo
ou du VTT
(sauf déplacement
domicile-travail)

De pique-niquer
dans un parc
ou en forêt



D'inviter
famille
ou amis

De pêcher
ou de sortir
en mer



D'aller à la
déchetterie

Capacité à payer de 10 euros

Infographie Rina UZAN

VOUS AVEZ LE DROIT

D'aller à
un rendez-vous
médical



De faire du jogging
(seul) autour
du domicile
et à moins de
un kilomètre



De faire vos
courses
alimentaires



D'aller
à la
pharmacie



De sortir
votre chien
(10 minutes)

De soutenir
des personnes
vulnérables

